

Séance du lundi 21 mars 2022 à 20h00
à l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de Madame Brigitte Lattion, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Liste des prochains préavis.
 6. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 7/2022 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la rue du Clos.
 7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 7/2022 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la rue du Clos et vote.
 8. Divers et propositions individuelles.
 9. Appel de sortie.
-

1. Appel d'entrée

Madame Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 39 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents. Les absents sont : Mme Ariane Vittet, M. Jacques Balmat, M. Jimmy Cuérel, M. Gérald Hürni, M. Steve Mettraux et M. Romain Schmid.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications du Bureau.

La Présidente remercie Madame Myriam Deriaz pour l'organisation des élections ainsi que toutes les conseillères et tous les conseillers qui étaient présents pour le dépouillement ce dimanche 20 mars.

Elle informe que les prochaines élections auront lieu le 10 avril pour le second tour au Conseil d'Etat.

4. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à Monsieur le Syndic Julien Cuérel.

Ce dernier informe que samedi 26 mars ils organisent en collaboration avec l'Association Baulmes demain... l'opération coup de balais pour nettoyer les alentours du village. Les personnes intéressées peuvent participer.

Il informe également qu'ils ont lancé une collecte solidaire pour les familles Ukrainiennes en collaboration avec la famille Wawrinka et l'ONG de la Paroisse St-Clothilde à Genève. Le lieu de dépose est au hangar communal le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17h à 19h et le samedi matin de 9h à 11h.

La Municipalité est remerciée pour ces communications.

5. Liste des prochains préavis.

Il n'y a pas de préavis à déposer.

6. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 7/2022 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la rue du Clos.

La marche à suivre proposée par la Présidente est acceptée.

La parole est donnée à Monsieur Gilles Deriaz, Président de la commission, pour la lecture de son rapport.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 7/2022 relatif à la demande de crédit pour la réfection de la rue du Clos et vote.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Luc Pillevuit, Président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les deux rapports et sur la demande d'amendement de la commission ad hoc.

Monsieur Steve Deriaz demande concernant le montant total de Fr. 1'850'000.00, s'il n'y a pas un doublon par rapport aux Fr. 50'000.00 prévus pour la fontaine ?
Monsieur le Syndic répond que c'est juste en effet.

Monsieur Claude Deriaz rebondit en expliquant qu'il ne comprend pas l'intérêt de mettre une fontaine à la rue du Clos sachant que dans le reste du village l'eau coule 6 mois par année et que quand c'est le cas, le débit est très faible ce qui donne de l'eau vaseuse. Il trouverait mieux de la mettre dans un endroit convivial comme par exemple vers la gare lorsque celle-ci aura été refaite.

Madame Nadine Perusset répond que cette fontaine est historique. Il y a un mur qui ne peut pas être démoli donc ils ont trouvé judicieux de refaire une fontaine qui sera plus petite. Elle pense également que s'il y a une jolie place, cela peut aussi faire visuellement ralentir le trafic.

Monsieur Philippe Haldimann demande concernant le passage piéton qui est tout en bas de la rue du Clos, s'il reste une chance un jour d'obtenir l'accord pour ce passage piétons ou pas ?

Madame Nadine Perusset répond qu'ils viennent de recevoir une lettre répondant négativement à cette demande.

Monsieur Patrick Tharin demande concernant l'éclairage public, s'il y aura la possibilité de faire un réel débat une fois que le préavis sur l'éclairage public sera déposé ou pas sachant que dans la réfection de la rue du Clos on accepterait déjà des candélabres. Madame Anne-Laure Duperrex répond qu'une réelle réflexion aura lieu pour l'éclairage public dans tout le village et qu'un débat sera encore possible au moment du préavis.

Madame Donnier Annette demande de quand date le comptage des voitures et piétons ?

Monsieur le Syndic répond qu'ils ont reçu une décision de l'Etat leur interdisant de faire un passage piéton, ce qui met fin à toute discussion possible. Le comptage a été fait il y a environ 4 ans, mais le problème c'est que c'est cumulatif, 3'000 véhicules et 150 piétons. Pour les véhicules ça semble faisable, mais pas pour les piétons.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente redonne lecture de la demande d'amendement soit le point 4 rajouté par la commission ad hoc à savoir :

4. De poursuivre les démarches pour la création d'une traversée piétonne en bas de la rue du Clos, de sécuriser le carrefour avec le chemin du Contornet et de prendre des mesures évitant le report du trafic sur le chemin du Contornet et la rue de la Tuilière durant la durée des travaux.

Elle passe au vote concernant l'amendement.

L'amendement est accepté à une large majorité (1 avis contraire et 4 abstentions)

La Présidente passe ensuite au vote des conclusions du préavis amendées à savoir :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'850'000.00 pour la réfection de la rue du Clos
2. De financer ce montant par un emprunt aux meilleurs taux du marché, déduction faite des montants qui seraient encaissés (AIVB)
3. D'amortir cet investissement sur 30 ans
4. De poursuivre les démarches pour la création d'une traversée piétonne en bas de la rue du Clos, de sécuriser le carrefour avec le chemin du Contornet et de prendre des mesures évitant le report du trafic sur le chemin du Contornet et la rue de la Tuilière durant la durée des travaux.

Les conclusions amendées du préavis n° 7/2022 sont acceptées à une large majorité (3 abstentions).

Madame la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble.

Monsieur François Hutter dit concernant le passage piéton qui ne peut pas être fait, que pour lui ce n'est pas le plus déroutant mais plutôt ce double trottoir qui invite les gens à traverser à cet endroit. Il se demande s'il n'y aurait pas quelque chose à faire plutôt à ce niveau-là.

Monsieur le Syndic commence par remercier les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation de ce préavis. Il revient sur le questionnement concernant la fontaine et dit qu'elle est utile pour les promeneurs et cyclistes et pour ralentir la circulation. Concernant les trottoirs, il est d'accord, mais il doit y en avoir un du côté des maisons et un de l'autre côté à l'entrée du village. Il précise que depuis le temps qu'ils étudient cette rue du Clos, il n'y a malheureusement pas de meilleure solution. Et concernant l'amendement qui a été fait et accepté, la Municipalité s'engage à en tenir compte et à faire au mieux de ce qu'il est possible de faire.

Monsieur Jean Quinche demande concernant les quelques arbres visibles sur le plan, s'il seront effectivement présents une fois la rue du Clos terminée.

Madame Nadine Perusset confirme qu'il y aura bien des arbres ou arbustes. Elle sera conseillée par des personnes du domaine.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Divers et propositions individuelles.

La parole n'est pas demandée, la Présidente clot la discussion.

9. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 39 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 20h38.

La Présidente :

La Secrétaire :

Brigitte Lattion

Myriam Deriaz

Baulmes, le 5 avril 2022